

**Projet de règlement grand-ducal**  
**relatif à la formation professionnelle spécifique des membres**  
**du cadre civil du Service de police judiciaire**

---

**Avis complémentaire du Conseil d'État**

(3 juillet 2018)

Par dépêche du 15 juin 2018, le Premier ministre, ministre d'État, a saisi le Conseil d'État d'amendements au projet de règlement grand-ducal sous rubrique, élaborés par le ministre de la Sécurité intérieure.

Au texte des amendements étaient joints un commentaire et une version coordonnée du projet de règlement grand-ducal tenant compte des amendements.

Le ministre de la Sécurité intérieure a demandé au Conseil d'État d'accorder un traitement prioritaire au projet de règlement sous examen.

L'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics qui a été demandé n'est pas encore parvenu au Conseil d'État à la date d'adoption du présent avis.

Les amendements n'appellent pas d'observation particulière.

**Observations d'ordre légistique**

Sans observation.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 21 votants, le 3 juillet 2018.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Wivenes